

Réunion du Conseil Municipal

Séance du mercredi 13 juillet 2016

L'an deux mille seize et le mercredi treize juillet à vingt et une heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel MEYNADIER, Maire de Rousses.

Étaient présents : Daniel MEYNADIER, Daniel GIOVANNACCI, Eliette VALAT, Bernard AEBERHARD, Michel AGRINIER, Jean BOUTELLIER, André CHABAL, Elie COUDERC, Claire GINIER, Claude GRELLIER, Jean-Paul MARTIN.

Procuration :

Absent :

Madame Eliette VALAT a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Création d'un poste en CDD

Le Conseil Municipal accepte cet ajout, à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 3 juin 2016

Après lecture du compte-rendu, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu de la réunion des maires du 4 juillet 2016

Monsieur Daniel GIOVANNACCI, ayant participé à cette réunion, en fait un compte-rendu au Conseil Municipal.

Grande question à laquelle il appartiendra de répondre rapidement : « La future Communauté des Communes doit-elle être au service des communes ou bien la future Communauté des Communes préfigure-t-elle la disparition progressive des communes ».

Le périmètre de la future Communauté de Communes tel que défini par le Préfet fait ressortir une population d'environ 7 500 personnes appartenant à 20 communes, l'effectif des salariés travaillant pour les 3 communautés de Communes est de 44 personnes.

Il a été créé 8 commissions chargées de dresser un état des lieux de l'existant dans les domaines suivants :

- ▶ PERSONNEL et ORGANISATION des SERVICES
- ▶ ENFANCE, JEUNESSE et SOCIAL
- ▶ EAU et ASSAINISSEMENT
- ▶ SPORT – CULTURE et ASSOCIATIONS
- ▶ PATRIMOINE – VOIRIE – MATERIELS
- ▶ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE et PROJETS de TERRITOIRE
- ▶ GESTION des ORDURES MENAGERES
- ▶ FISCALITE et FINANCES

Les premières remontées font bien sûr apparaître des écarts selon les situations

Exemples : Pour le prix de l'eau, il y a un écart de 1 à 3 (de 0,60 € à 1,80 € le m3).

Raccordement : écart de 250 € à 600 €.

Fiscalité et finances : les taux s'échelonnent entre :

- Taxe d'habitation : 2,90 % et 4,97 %
- Taxe foncière bâti : 3,97 % et 7,79 %
- Taxe foncière non bâti : 45,79 % et 61,75 %

La prochaine réunion est programmée pour le 15 septembre 2016

Accord sur l'arrêté du projet de périmètre du SDCI

Le Préfet, par l'arrêté du 13 juin 2016, porte le projet de périmètre de la future communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses, de la communauté de communes Florac – Sud Lozère, étendu aux communes de Fraissinet de Fourques, Gatuzières, Hures la Parade, Meyrueis, Saint Pierre des Tripiers de la communauté de communes de la Vallée de la Jonte, et à la commune des Vignes de la communauté de communes du Causse du Massegros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son désaccord au projet de périmètre proposé par l'arrêté n°SOUS-PREF-2016-165-0004 du Préfet,
- réaffirme sa volonté de continuer à s'impliquer dans le travail initié par les Communautés de communes Florac – Sud Lozère, de la Vallée de la Jonte, et des Gorges du Tarn et des Grands Causses, et la commune des Vignes,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Réhabilitation de la mairie et du logement

Discussion sur les projets présentés par l'architecte, proposition d'ajouter le ravalement de façade, à voir selon l'appel d'offre.

Le Conseil Municipal ayant fait le choix de l'architecte par délibération du 18 mars 2016, Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal lui donne pouvoir pour traiter le dossier avec la SCP Bonnet & Teissier, tout en précisant que les appels d'offres seront ouverts lors d'une réunion de la commission travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à la réhabilitation de la mairie et d'un logement.

FPIC 2016

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du choix de répartition du FPIC 2016 par la Communauté de Communes Florac – Sud Lozère. La part communale est reversée en totalité à la communauté de communes.

Création d'un poste en CDD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le poste de CDD qui avait été créé en 2015 pour assister le personnel enseignant a pris fin le 30 juin 2016. Il propose de créer un poste en CDD pour pourvoir aux besoins de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mr Couderc) décide de créer un poste en CDD à temps non complet annualisé en fonction des besoins de la commune.

Parc National des Cévennes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux courriers du Parc National des Cévennes :

Le premier informe de l'ouverture de la période de candidature à l'adhésion à la charte du Parc. Le Conseil Municipal prend acte de cette communication et de la date limite du 8 novembre 2016 fixée aux communes qui émettraient le souhait d'adhérer.

Le deuxième demande l'avis concernant le plan de circulation en cœur de Parc national. Le Conseil Municipal, après avoir étudié le plan proposé, délibère à 8 voix POUR, 1 voix CONTRE (Mr Aeberhard) et 2 ABSTENTIONS (Mme Valat et Mr Couderc) en émettant un avis favorable sur la proposition de plan de circulation, conformément à la carte qui lui a été transmise, et à l'échelle du territoire communal. Cet avis est valable pour **une année** et pourra être renouvelé suite à la publication des résultats de l'expérimentation prévue. Après avoir pris connaissance des modalités de délivrance des macarons pour les personnes et véhicules autorisés à circuler sur les voies « fermées sauf ayants droit et habitants des communes coeur » ainsi que des conditions d'expérimentation au cours de la 1ère année de mise en œuvre du plan de circulation, la commune est candidate pour expérimenter ce dispositif et permettre à ses administrés d'accéder à ces voies.

Courrier de Monsieur Boutellier Philippe

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier reçu de Monsieur Boutellier Philippe demandant la réfection du mur maintenant le chemin communal sur une longueur de 5 mètres et une hauteur de 60 centimètres.

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe mais il appartient d'adresser une demande d'autorisation de travaux à Monsieur Poujol Jean-Claude, propriétaire du terrain sur lequel est implanté le mur de soutènement pour qu'il donne son autorisation avant d'engager ces travaux qui pourraient être effectués en régie.

Questions diverses

Courrier de la mairie d'Hures la Parade : Lecture est faite au Conseil Municipal du courrier envoyé par Monsieur le Maire d'Hures la Parade concernant le Syndicat Mixte des Gorges du Tarn et de la Jonte. Le Conseil Municipal estime que la proposition formulée par la Mairie d'Hures la Parade relève des Conseils Communautaires actuels et de la future Communauté de Communes, car s'il propose d'accroître dans un futur proche le champ des compétences, cette proposition induit aussi le recrutement des salariés du Syndicat Mixte, ce qui est du ressort exclusif de la future Communauté de Communes. Un courrier sera adressé en réponse.

Aménagement du terrain d'aire de pique-nique : Les travaux entrepris doivent être aménagés afin de correspondre au projet d'implantation de tables de pique-nique mais aussi à la création de places de parking.

Aménagement de la traversée de Rousses : Après que les réserves des services de l'équipement du département aient été prises en compte, les travaux pourront commencer. Il a été décidé de faire des accotements blancs et des bornes d'un côté en face de la maison de la famille Matet et des deux côtés devant le restaurant.

Débroussaillage et nettoyage : Le restaurant La Ruche demande à ce qu'on débroussaille derrière la salle hors-sac et nettoie les branches coupées en haut de l'escalier montant chez les Langlais. Nous demanderons aux employés communaux de le faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H00.